

L'écocitoyen déchaîné

La démocratie ne consiste pas à mettre épisodiquement un bulletin dans une urne, à déléguer les pouvoirs à un ou plusieurs élus puis à se désintéresser, s'abstenir, se taire pendant cinq ans.

Elle est action continuelle du citoyen non seulement sur les affaires de l'Etat, mais sur celles de la région, de la commune, de la coopérative, de l'association, de la profession....

La démocratie n'est efficace que si elle existe partout et en tout temps.

Pierre Mendès-France

Sommaire

(Cliquez sur l'article que vous souhaitez lire

Le regard (triste) de Fifi : « Silence, ça chauffe ! »

La transition écologique et sociale : agir ici et maintenant

Non à la solastalgie

L'Alliance : des associations choisissent d'agir ensemble

Depuis plusieurs mois, la communauté d'agglomération dit non au projet du Syndicat des eaux d'Île-de-France (SEDIF)_Grand Paris Sud Ecocitoyen soutient cette action

Brève

GPSE : qui sommes-nous ?

Le regard (triste) de Fifi : « Silence, ça chauffe ! »

Fifi fut surpris lorsqu'il apprit que le maire de Grigny avait été élu par une association londonienne, la « City Mayors Foundation », meilleur maire du monde.

Il est vrai qu'être maire, selon un rapport de 2020 de l'Observatoire des inégalités, de la ville la plus pauvre de France, n'est pas une sinécure.

Fifi était impressionné par les propos le porte-parole de la City Mayors Foundation, Tann vom Hove, qui a loué le maire de Grigny pour « son combat contre la pauvreté, sa gestion de l'épidémie de Covid-19, et sa lutte contre les inégalités ». « À la tête d'une des villes les plus pauvres de France, il a développé une vision positive mais pragmatique dans son combat contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

Fifi était admiratif devant tant d'énergie et de volonté dans le champ social.

Il souhaitait simplement que la même énergie puisse être mise au service de la transition écologique.

En effet, vice-président en charge du développement durable, du cycle de l'eau, de la biodiversité et de la production d'énergie de Grand Paris Sud, voici plus d'un an que le maire de Grigny n'avait pas répondu à un courrier de demande de rencontre de même que la maire du Coudray-Monceaux, Vice-présidente en charge de la démocratie participative.

Mais après tout, le Président lui-même, destinataire d'un courrier de l'Alliance le 30 juin 2021 n'a pas répondu.

Et puis, il a quatre-vingt-trois conseillers communautaires, toutes et tous informés de ces courriers, aux silences révélateurs, qui pourraient donner les pires excuses pour ne pas agir (Voir le Site « [La pire excuse](#) »). Les élu(e)s avaient cependant une responsabilité particulière face au changement climatique et au désenchantement face à la politique. Et ils disposaient de moyens pour engager leurs actions.

Mais pour cela, il fallait qu'ils sortent de leur zone de confort. Et il n'y avait plus beaucoup de temps ! Le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) l'attestait et les résultats de la COP26 soulignait l'urgence.

Des citoyens, des collectifs, des associations proposaient que toutes et tous nous arrêtions avec les excuses pour participer à une vraie mobilisation collective au sein de l'agglomération !

Fifi se rappelait de cette citation d'Elsa Triolet : « *Le silence est comme le vent : il attise les grands malentendus et n'éteint que les petits.* »

L'urgence climatique ne peut pas être freinée voire stoppée pas de grands malentendus ou des excuses.

La transition écologique et sociale : agir ici et maintenant

Le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (**G.I.E.C.**) a publié, en août dernier, son rapport sur l'état actuel du climat_ qui montre que *la concentration actuelle en CO2 est la plus haute depuis au moins 2 millions d'années, que les températures actuelles dépassent le maximum de la dernière période chaude datant d'il*

y a 6 500 ans, et il est probable qu'elles dépassent également le précédent maximum datant d'il y a 125 000 ans.

Cet état :

Entraine un retrait des glaciers et de la banquise arctique de 40 % au cours des dernières décennies, l'élévation du niveau de la mer de 20 cm en un siècle, l'augmentation de l'acidité des océans, « risque majeur » pour la biodiversité marine ;

Conduit à des changements dans la fréquence des événements météorologiques et climatiques extrêmes, (précipitations plus abondantes et sécheresses plus intenses) ;

Augmentera la probabilité d'impacts sévères, généralisés et irréversibles sur les écosystèmes et les êtres humains.

La température moyenne planétaire augmentera de 1,5 ° et a 50% d'être dépassée d'ici 2040, même en cas de réduction immédiate des émissions de gaz à effets de serre dans l'atmosphère.

Une différence de 0,5 ° de réchauffement planétaire a des conséquences majeures, surtout sur les événements extrêmes. **Le but affiché de l'Accord de Paris (+ 1,5 ° C à horizon 2100) s'éloigne...**

L'O.N.U., à partir des engagements déposés par les Etats, avant la COP26, **estime que la température atteindra + 2,7 °C d'ici 2100.**

Une évolution qui se traduit déjà concrètement dans des faits qui ont pour noms : chaleur, sécheresse, inondations, feux, désertification, recul de la biodiversité, des risques pour des vies humaines et pour l'organisation sociale, pour la vie et la santé des gens.

En Ile-de-France

Selon une étude de la Mairie de Paris, donnant des tendances que l'on retrouvera en Ile de France,

La température moyenne annuelle passe de 12 °C en 1985 à 14,5 °C en 2085 ;

La capitale a atteint 42,6 °C en juillet 2019, record depuis 1947 ;

L'eau de la Seine augmenterait de +2 à + 3°C d'ici 2100.

On comptait 55 jours de gel en 1885, on en comptera 18 en 2050 ;

Les pluies augmenteront de 44 mm par en 2050, augmentant de 40 % le risque de crues décennales.

La Seine est régulée, mais on sait qu'elle ne résisterait pas à une crue du niveau de celle de 1910.

Les inondations, qui en résulteront, toucheront largement des villes comme Juvisy, Athis-Mons, Viry-Châtillon, (bien que soumises à un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI), réduisant de 40 % les capacités d'hospitalisation de la Région.

Notre territoire est bien touché, quelques exemples :

En 2018, la Seine (à Juvisy, Evry, Corbeil), l'Yerres (à Boussy St Antoine) débordent ;

Début juin 2021, une vague de chaleur laisse place aux orages : dans plusieurs villes trois semaines d'eau tombent en une nuit ; (33 mm en 2 h à Brétigny sur Orge), 19 et 20 juin 2021, des orages mettent 52 communes de l'Essonne, (dont Ris-Orangis, Evry, Corbeil) en état de catastrophe naturelle ...

Les vagues de chaleur augmentent en fréquence et en intensité. La probabilité de survenance augmentera de 150 % et nos territoires connaîtront les dômes de chaleur comme ceux que l'Amérique du Nord, le Maghreb, l'Espagne ont subi ces dernières années.

Selon un chercheur de l'Institut Royal Météorologique des Pays-Bas, « *on a franchi dans le système climatique un seuil où une petite quantité de réchauffement supplémentaire fait augmenter de façon importante les températures extrêmes.* »

En France, près de chez nous, des « *anomalies de températures* », atteignant 46 °C, deviennent courantes ; aggravant la sécheresse par évapotranspiration et les incendies, conduisant à la mise en place de systèmes d'alerte et de plans locaux de prévention et d'action.

Des sécheresses s'étendent ; en 2020, trente-deux communes de Seine et Marne sont déclarées en état de catastrophe naturelle pour cette raison.

L'artificialisation des sols s'étend rapidement en Ile de France (et au moins autant en Essonne) a augmenté de 70 % depuis 1981. Dans la même période, tandis que la population n'augmentait que de 19 %.

Les risques naturels se multiplient, les coûts d'assurances augmentent en conséquence, finalement supportés par les assurés.

... /...

La récente loi Climat et résilience d'août 2021 infléchira-t-elle le cours des choses ? On peut en douter ! Et sur le territoire de Grand Paris Sud ?

Non à la solastalgie

74% des personnes interrogées considèrent les changements climatiques comme une urgence mondiale, et ce, malgré l'actuelle pandémie de COVID-19.

Ce nombre est issu de « Peoples' Climate Vote », enquête menée par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) publiée le 27 janvier 2021 qui reflète l'avis de plus de la moitié de la population mondiale.

Les personnes interrogées souhaitent l'adoption de politiques climatiques plus vastes que celles appliquées actuellement.

Quelques mois plus tôt, dans le cadre de l'étude annuelle Obs'COP 2020 (IPSOS – EDF, octobre 2020, trente pays concernés), on constatait que la préoccupation pour le changement climatique s'intensifie.

« Le changement climatique et ses conséquences les plus visibles, les événements climatiques extrêmes, figurent parmi les sujets qui inquiètent le plus, juste derrière l'accumulation des déchets, des emballages, du plastique (48%) et la pollution de l'air (42%), avec également les plus fortes progressions depuis 2019 (respectivement 45% et 41%, +5 points) quand le reste des préoccupations est plutôt en baisse. ».

Cette opinion considère que « la lutte contre le changement climatique doit avant tout être initiée par les gouvernements (69% des répondants jugent que c'est à eux d'agir). »

A travers le monde une partie de l'opinion se mobilise, des associations internationales se sont créées ... pour appeler les décideurs et les citoyens à agir vite face à l'urgence.

Sous l'impulsion de Greta Thunberg, avec « Youth for Climate », les jeunes se mobilisent à travers le monde, l'association est créée en France.

L'année 2019 a été marquée en France mais aussi dans d'autres pays par les « marches pour le climat » qui ont rassemblé des milliers de personnes.

De nombreux acteurs de la société se mobilisent également (enseignants, universitaires, ...). Une Convention Citoyenne pour le Climat est créée (avec, hélas, les résultats très mitigés que l'on connaît.

En septembre 2021, une Convention des entreprises pour le climat (avec 150 dirigeants), inspirée de la Convention citoyenne, est créée.

Ces mouvements traduisent au niveaux international et national une prise de conscience et une forte inquiétude face aux enjeux, avec des demandes de réponses concrètes afin que l'éco-anxiété ne prenne pas le pas.

Or « 60 % des jeunes sont « très » voire « extrêmement » inquiets du changement climatique, nous apprend une étude scientifique rendue publique le 14 septembre. 45 % estiment même que cette inquiétude a des répercussions négatives dans leur vie quotidienne. » selon l'étude a été réalisée par une équipe de chercheurs du Royaume-Uni, de Finlande et des États-Unis.

Ce sondage a été mené auprès d'un panel de 10 000 jeunes âgés de 16 à 25 ans, répartis dans dix pays dans le monde et choisis pour représenter à la fois le Nord et le Sud, une diversité de cultures, de revenus, et de vulnérabilité au changement climatique. La liste comprend ainsi le Royaume-Uni, la France, les États-Unis, le Brésil, les Philippines, le Nigeria ou encore l'Inde.

Les résultats montrent une quasi-unanimité des jeunes, en accord avec l'affirmation selon laquelle « on a échoué à prendre soin de la planète » (83 % des répondants). Ils sont 75 % à penser que « le futur est effrayant » et 56 % à considérer que « l'humanité est condamnée ».

Quelles réponses données face à cette solastalgie, du local au global ?

Sur l'agglomération de Grand Paris Sud, de nombreuses associations agissent dans tous les domaines de la transition sociale et écologique. Beaucoup appartiennent à des fédérations nationales et internationales.

Tous les acteurs du territoire doivent prendre leur part de l'action face à cette situation, à cette urgence, à ces angoisses.

Pour cette raison, au-delà des prés carrés de chaque association, de chaque commune, de chaque élu, de chaque entreprise, de chaque structure représentant l'Etat, ... il est impératif, ensemble, d'agir.

C'est pour cette raison que le collectif « Grand Paris Sud Ecocitoyen » s'est inscrit dans une démarche d'Alliance (voir article ci-dessous) pour que le plus grand nombre soit associé.

La bonne volonté de chacun pourra être mesurée aux réponses qu'apportera plus particulièrement la communauté d'agglomération de Grand Paris Sud à la demande de l'Alliance.

L'Alliance : des associations choisissent d'agir ensemble

Comme on l'a vu plus haut, l'accélération de la crise climatique d'une part, l'évolution de la prise de conscience de la population d'autre part, sont des faits indéniables. L'urgence de la transition sociale et écologique est ainsi devenue une question majeure.

La Convention citoyenne pour le climat a ouvert des pistes importantes dans son rapport de juin 2020 : <https://propositions.conventioncitoyennepourleclimat.fr/>

Sans revenir ici en détail sur ces préconisations, considérons qu'elles constituent une base assez robuste de réflexion pratique. Le gouvernement a mis en application sa vision dans la Loi « Climat et résilience » du 22 août 2021, dont le contenu, trop limité, a été contesté et critiqué par beaucoup, y compris par un grand nombre de membres de la Convention.

Cette faiblesse de l'Etat face à l'action climatique a donné lieu à une action judiciaire menée par le collectif « L'Affaire du siècle » contre « l'inaction climatique » de l'Etat : <https://laffairedu siecle.net/>

Suite à cette action soutenue par une pétition ayant recueilli plus de 2.3 millions de signatures, l'Etat a été condamné à quatre reprises par le Conseil d'Etat :

- Novembre 2020 - Affaire Grande-Synthe : le Conseil d'Etat juge que l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre est contraignant. L'Etat a désormais une obligation de résultats !
- Février 2021 - Affaire du Siècle : L'Etat est condamné pour son inaction climatique. Pour la première fois en France, un préjudice écologique est reconnu dans une affaire climatique.
- Juin 2021 - Affaire Grande-Synthe : d'ici le 31 mars 2022, l'Etat doit faire la preuve que les nouvelles mesures adoptées vont permettre de respecter la trajectoire 2030.
- Octobre 2021 - Affaire du Siècle : La France est condamnée à réparer les conséquences de son inaction climatique au plus tard le 31 décembre 2022.

L'efficacité des mesures de transition sociale et écologique mises en œuvre par les pouvoirs publics ne peut pas se mesurer uniquement sur le terrain judiciaire. Cette mise en cause est bien le révélateur de la question complexe non résolue du rapport entre le niveau des actions publiques et l'ampleur des enjeux de la crise climatique. Face à l'accélération de cette crise que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) vient encore de pointer, le temps nous est compté : peut-on se satisfaire de demi-mesures, de tergiversations de toutes sortes ?

Cette question est valable au plan international, national, mais aussi territorial. Comment décliner par exemple les préconisations de la Convention citoyenne pour les adapter au niveau du territoire ?

Au niveau de l'agglomération Grand Paris Sud, un premier élément de réponse a été fourni par l'adoption du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) par le Conseil communautaire de décembre 2019.

Notre collectif GPSE avait jugé à l'époque que ce PCAET était trop limité et hétéroclite, très peu discuté avec la population (cf. L'Ecocitoyen déchaîné n°4, décembre 2018)). Ce plan pourrait être utilement revu en profondeur au regard des travaux de la Convention citoyenne ainsi que de l'aggravation climatique en cours. C'est ce pourquoi nous avons à l'époque proposé des Assises du développement durable sur le territoire pour travailler dans ce but, idée rejetée par l'exécutif de l'agglomération.

Concernant la « sobriété foncière », le cadre législatif a nettement évolué ces deux dernières années, avec la mise en avant du principe de Zéro Artificialisation Nette (ZAN), réaffirmé dans la dernière Loi climat et résilience, et déclinée par la récent circulaire du 20 octobre 2021 sur la territorialisation de objectifs.

Toutes les ambiguïtés induites par l'adjectif « Nette » à propos des compensations diverses sont loin d'être levées, mais néanmoins, les pouvoirs publics au niveau national comme au niveau territorial, ont commencé à se doter d'une nouvelle doctrine de réduction de l'artificialisation des sols, responsable en partie de la dégradation climatique. Ainsi la reprise au premier plan de cet objectif « ZAN » dans le projet de Schéma de COhérence territoriale (SCOT) de l'agglomération Grand Paris Sud (GPS) actuellement en cours d'élaboration, constitue de la part de l'exécutif de GPS un deuxième élément de réponse à la question posée par la crise climatique. Notre collectif Grand Paris Sud Ecocitoyen (GPSE) participe actuellement à la concertation avec les services de l'agglomération sur le contenu de ce SCOT qui a valeur prescriptive.

L'ébauche du Projet d'aménagement Stratégique du SCOT de l'agglomération Grand Paris Sud se propose de « placer la transition sociale et écologique au cœur de l'aménagement du territoire », en limitant entre autres l'extension urbaine.

L'objectif est louable, mais entre les déclarations d'intention et la mise en pratique, l'écart peut être vaste, tout dépend de l'ampleur du programme d'actions que l'agglomération mettra effectivement en œuvre.

En effet, on peut légitimement s'interroger sur la réalité de ces engagements quand on constate par exemple les programmes de construction tels que les 1270 logements qui avaient été programmés sur la ZAC de Villeray, actuellement terre agricole, à Saint Pierre du Perray ; ou, autre exemple, le sort promis à la bétonisation des espaces auparavant

occupés par les Vergers dits de Lieusaint. La mobilisation citoyenne s'est opposée à ce qui va manifestement à l'encontre du principe de sobriété foncière prôné dans les orientations publiques.

C'est pourquoi l'implication citoyenne dans la mise en œuvre de la transition sociale et écologique sur notre territoire nous semble indispensable. C'est la garantie que l'écart de la parole aux actes sera placé sous l'observation vigilante de la population de l'agglomération.

C'est ce constat qui a conduit notre collectif GPSE, avec des mouvements locaux de mobilisation citoyenne, à proposer fin juin dernier à l'exécutif de l'agglomération (*lien vers le site de GPSE*), de construire en commun un outil stratégique de pilotage de la transition sur notre territoire, sous la forme d'un « agenda » coc-construit avec le mouvement associatif et la population, pour un nouvel équilibre du territoire. Cette proposition ne s'oppose pas aux axes d'orientation territoriaux présents dans le PCAET ou le projet de SCOT, mais au contraire vise à les enrichir et à les hisser au niveau des enjeux pressants auxquels nous sommes tous affrontés dans ce contexte de grave crise climatique.

Le temps n'est donc plus aux actions de communication, aux catalogues d'actions vitrine ! Nous sommes au pied du mur, c'est une mobilisation générale dont nous avons besoin.

Pour les habitants qui vivent actuellement sur le territoire de Grand Paris Sud, pour répondre à l'angoisse climatique, pour les générations futures, c'est notre responsabilité à tous. Comment l'exécutif de l'agglomération Grand Paris Sud compte-t-il s'y prendre ?

Depuis plusieurs mois, la communauté d'agglomération dit non au projet du Syndicat des eaux d'Île-de-France (SEDIF) Grand Paris Sud Ecocitoyen soutient cette action

Le 9 janvier 2020, le journal, « L'usine Nouvelle » titrait, sur son site Internet,

« L'usine de production d'eau potable d'Arvigny (Seine-et-Marne) du Syndicat des eaux d'Île-de-France (SEDIF) sera la première installation industrielle de ce type équipée d'un système de filtration par osmose inversé basse pression. Le SEDIF a prévu 34 millions d'euros afin d'améliorer le traitement de l'eau à l'usine d'Arvigny (à Savigny-le-Temple (77)).

L'un des objectifs du projet annoncé : « *obtenir une eau pure* » à la demande des usagers pour une eau sans calcaire et sans chlore, usagers qui n'ont pas été consultés pour un coût qui pourrait au mètre cube augmenter jusqu'à 30% ! La qualité de l'eau produite

aujourd'hui dans l'usine d'Arvigny avec des procédés de filtration classiques est déjà largement suffisante, selon la Coordination EAU Ile-de-France.

En dehors de cette dernière, le projet se heurte à de nombreuses oppositions (quelques expressions et dates) :

La Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe), 18 octobre 2020

Des inquiétudes pour l'environnement

Les principaux enjeux environnementaux identifiés par la MRAe pour ce projet concernent la gestion de l'eau (notamment le rejet des eaux de process dans la Seine, la préservation des eaux souterraines et de surface, et la santé des usagers), la biodiversité et le paysage, ainsi que les consommations énergétiques de l'usine, les émissions de gaz à effets de serre et les risques pour la sécurité du personnel et des installations.

L'agence de l'eau Seine Normandie, 4 octobre 2021

Le projet ne répond pas aux attentes de l'agence en matière d'impacts positifs sur la ressource en eau et sur la santé

L'agence de l'eau a donné un avis défavorable au projet pilote d'osmose inverse basse pression (OIBP) à l'usine d'Arvigny. Les raisons invoquées par la commission des aides :

« Le projet d'OSMOSE inverse basse pression d'Arvigny relatif à la pureté de l'eau potable présente des effets sur l'environnement (rejets au milieu, bilan énergétique défavorable) qui ne semblent pas suffisamment contrebalancés par un intérêt visé par le programme de l'agence (sécurité de l'approvisionnement, impact positif pour la ressource en eau, impact positif sur la santé). »

France Nature Environnement Seine-et-Marne, 21 juin 2021

La fédération départementale donne un avis défavorable lors de l'enquête publique

La concertation : le calendrier choisi est très contestable, du 20 juin au 14 août 2019, avec une réunion publique le 2 juillet soit en période de vacances d'été. Résultat : 5 observations et 5 participants à la réunion publique. Peut-on vraiment parler de concertation ?

Rejets en Seine : des volumes significatifs de saumures ainsi que des produits de traitement vont être rejetés en Seine. La qualité des eaux du fleuve va se trouver dégradée. Des prises d'eau pour l'alimentation en eau potable sont situées en aval du point de rejet, ce qui va nécessiter des traitements complémentaires (et des coûts). Les changements climatiques en cours vont renforcer et multiplier les forts étiages d'où une concentration plus forte des produits rejetés dans les eaux de la Seine. La consommation électrique serait multipliée par près de trois.

Le commissaire enquêteur, septembre 2021

Le commissaire-enquêteur émet un avis favorable à l'issue de l'enquête publique

« Suite à l'enquête publique dans le cadre de l'autorisation environnementale pour l'insertion d'une unité de traitement membranaire sur le site d'Arvigny (Savigny-le-Temple | Seine-et-Marne) et sa conduite de rejet en Seine menée dans les 4 communes concernées (Savigny-le-Temple, Lieusaint, Nandy et Seine Port) du 13 mai au 21 juin 2021, le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable au projet. »

Dans son rapport, le commissaire enquêteur a ainsi souligné les oppositions « *du domaine de la politique* » qui avaient été déposées par certains élus cherchant « *à mettre en évidence des défauts ou des aberrations souvent non fondées* » et établi que, de leur côté, les citoyens s'étaient faiblement mobilisés. Enfin, il est rappelé par le commissaire enquêteur que si des collectivités locales manifestent aujourd'hui leur opposition, elles étaient pour en 2019.

La commission départementale d'évaluation des risques sanitaires et technologiques (CODERST), 14 octobre 2021

Les représentants de France Nature Environnement ont voté contre.

L'avis de l'association WWF France subventionnée par l'agglomération Grand Paris Sud n'est pas connu !

La communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne - Sénart, 15 octobre 2021

Eau osmosée : coup d'arrêt pour le SEDIF

« Alors que nous tendons à la recherche de modèles plus sobres, que le changement climatique doit être une préoccupation majeure et quotidienne, que la transition écologique est toujours plus une nécessité, le Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF) souhaite, sous couvert d'arguments discutables et non fondés scientifiquement, malgré une opposition résolue des élus locaux, mettre en place une technique de filtration dite d'osmose inverse basse pression (OIBP) sur le territoire de Grand Paris Sud, dans son usine d'Arvigny située à Savigny-le-Temple et Lieusaint. Grand Paris Sud se félicite de la décision de la commission départementale d'évaluation des risques sanitaires et technologiques, qui vient de rendre, le 14 octobre 2021, un avis défavorable dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale. »

Grand Paris Sud Ecocitoyen soutient la position de l'agglomération de Grand Paris Sud.

Les représentants de FNE (fédération à laquelle appartiennent les associations membres de Grand Paris Ecocitoyen) à la commission départementale d'évaluation des risques sanitaires et technologiques ont voté contre.

Verbatim

« Je suis étonnée des méthodes employées par le SEDIF pour arriver à ses fins, sans aucun débat public, ni transparence, sur une problématique aussi essentielle que l'eau

potable » a affirmé la Maire de Savigny-le-Temple, Vice-Présidente de Grand Paris Sud et conseillère départementale, Marie-Line Pichery

« *Les élus de Grand Paris Sud sont déterminés à développer une démarche de transition écologique ambitieuse, qui prend en compte les besoins des populations et leur santé. Il en va de l'avenir des habitants de grande couronne* » a considéré le Vice-Président de l'agglomération en charge du cycle de l'eau, Maire de Grigny, Philippe Rio.

Il ne faut pas oublier que beaucoup d'enquêtes publiques ne posent pas problème aux élus lorsque les conclusions vont dans leur sens, d'autres se déroulent comme celle-ci pendant la période estivale (y compris à Grand Paris Sud).

La volonté de débat public, de transparence, de développement d'une transition écologique ambitieuse ne peuvent pas être que des propos de circonstance

Brève

Biodiversité : Assises nationales et stratégie territoriale de Grand Paris Sud

Les 3 et 4 novembre derniers se sont tenues au Théâtre de Sénart les 11èmes Assises Nationales de la Biodiversité :

Voir le programme au complet, très riche :

<https://www.idealco.fr/evenements/11e-assises-nationales-de-la-biodiversite-173/conferences>

Parmi les ateliers, deux concernaient directement le territoire de Grand Paris Sud :

« **Préservation et valorisation du Cirque de l'Essonne** », auquel a participé l'association Corbeil Essonnes Environnement, membre de notre collectif GPSE. L'occasion de présenter les mobilisations associatives pour faire connaître et préserver cet espace :

https://corbeil-essonnes-environnement.org/wp-content/uploads/2021/11/20211103-intervention-CEE_Cirque_atelier-E5-V3-1.pdf

« **Lancement par la CA Grand Paris Sud de sa stratégie territoriale de la biodiversité** », présentée par les services de l'agglomération GPS. Un peu difficile à trouver sur le site GPS, mais on y trouve expliqué en détail la stratégie de l'agglomération, en cours de déploiement :

<https://storymaps.arcgis.com/stories/2e84042f4a4b4475a8bbe9600ab75412>

Le témoignage d'un représentant des Vergers vivants de Lieusaint a été diffusé. Les associations membres de GPSE n'avaient pas été invitées à la réalisation de cet atelier, néanmoins certaines se sont inscrites à l'atelier (DDNA...) et ont pu soulever la question de l'élargissement du corridor de biodiversité entre les forêts de Sénart et Rougeau.

Comme on peut le lire dans la présentation de cette stratégie lors des Assises, un premier séminaire de lancement s'est tenu le 1^{er} juin, un premier « atelier » le 16 septembre. Notre collectif GPSE n'a pas été informé du lancement de cette démarche. C'est décevant, quand on sait que les sept associations qui composent notre collectif GPSE sont toutes membres du réseau France Nature Environnement, parfaitement au fait de ce sujet, intégré justement au niveau du territoire de l'agglomération par notre collectif Grand Paris Sud Ecocitoyen...Que faut-il de plus pour pouvoir participer à cette démarche qui nous intéresse tous ? Nous avons écrit dans ce sens au vice-président de l'agglomération pour que notre collectif GPSE soit intégré en tant que tel au processus.

GPSE : qui sommes-nous ?

Suite à la création début 2016 de la nouvelle agglomération Grand Paris Sud / Seine-Essonne-Sénart, des associations d'Essonne et de Seine-et-Marne agissant, dans ce périmètre, sur les questions locales de défense de l'environnement, du cadre de vie, de la promotion du développement durable, ont décidé de constituer ensemble un **collectif associatif intitulé [Grand Paris Sud Eco citoyen]**.

Ce collectif a pour objectif de faire entendre, au prisme du développement durable, **une voix de la société civile, citoyenne et associative**, pour toutes les questions qui détermineront les politiques mises en œuvre par cette nouvelle agglomération maintenant comme dans les années à venir : développement économique, emploi, logement, transports, urbanisme et équilibre du territoire, environnement, ... ;

Notre démarche se veut citoyenne car elle entend contribuer à une démocratie citoyenne vivante, favoriser des formes nouvelles de participation démocratique en donnant toute sa place à la société civile. Nous engageons les élus de la nouvelle agglomération à en faire vivre les conditions.

Notre objectif se veut aussi éco citoyen car nous souhaitons contribuer à la création d'un territoire durable plus respectueux des ressources naturelles, des populations, de l'environnement et du cadre de vie.

Les associations membres

Du collectif Grand Paris Sud Eco citoyen

ADE (Association de Défense de l'Environnement de Sénart et environs), ARNASSEN (Association pour la reconnaissance de Noisement...), C-E-E (Corbeil-Essonnes-Environnement), DDNA (Développement durable Notre avenir), EVRY Sud, EVRY Village, SEE (Soisy-Etiolles- Environnement)

Contact : gpsecocitoyen@gmail.com

<https://www.facebook.com/GPSE.idf/>

<http://gpse.e-monsite.com/>